

Le Conseil de l'UFR de Grec de l'université Paris-Sorbonne réuni le 18 février 2010 estime que le dispositif prévu par les ministères dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants ainsi que le calendrier envisagé pour les concours sont irréalistes et inapplicables. Comme la plupart des institutions représentatives du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER, CPU, CDIUFM, entre autres) nous estimons que cette réforme conduirait à altérer durablement la qualité de la formation, tant disciplinaire que pédagogique, des futurs enseignants. Comme l'a également souligné la 8ème section du CNU, l'architecture de la réforme met en péril l'existence des masters recherche au sein des universités.

Concernant les concours, nous nous élevons contre la disparition d'épreuves permettant l'évaluation des compétences disciplinaires des candidats, au profit notamment de cette épreuve aux contours mal définis, intitulée « Agir en fonctionnaire d'Etat et de façon éthique et responsable ». Le Conseil rejoint les préoccupations exprimées à ce sujet tant par le jury de Capes de Lettres classiques que par la 8ème section du CNU, et estime indispensable que les candidats au Capes soient évalués, au sein d'épreuves distinctes, dans chacune des trois matières spécifiques aux Lettres classiques (français, latin, grec). Le Conseil réclame par ailleurs le rétablissement, dans le Capes de Lettres modernes, des épreuves de langues, et en particulier de langues anciennes, qui constituent le socle de toute étude de la langue française.

En accord avec la motion votée par le Conseil d'Administration de l'université Paris-Sorbonne le 18 décembre 2009, le Conseil d'UFR de Grec demande la révision de ce dispositif lié à la maîtrise.

Motion votée à l'unanimité